

Bulletin

du Cercle du Libre Examen



Attention rentrée...



Librex strikes back!



Empêcheur de penser en rond depuis 1928

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Comité 2003-2004

Président

Renaud Vanbergen

Vice-président

Steve Griess

Trésorier

Nicolas Dassonville

Secrétaire générale

Clélie Debehault

Département communication

Coordinateur

Esteban Baez-Heller

Nicolas Carbonnelle

Maud Jacobs

Audrey Janssens

Sponsors

Kambaza Nkubiri (Cissa)

Rédactrice en chef du Bulletin

Hélène Depasse

CVAF

Christian Boikete

Droits de l'Homme

Barbara Borguet

Ethique

Clément Dartevelle

Laïcité

Alexandre Iancovici

Bal et Fêtes

Dominique Vermeiren

Administrateur Droit

Gautier Calomne

Administrateur Médecine

Fabrice Gankam

Administrateur Philo

Boumédiène Yahia-Berrouiguet

Administrateur SOCO

Pierre Chapusette

Administrateur Solvay

Pauline Kinet



Éditorial

Aaaaah, enfin la rentrée! Après des vacances bien méritées ou une deuxième session laborieuse, il est temps pour toi de reprendre joyeusement tes bonnes vieilles habitudes: les cours, les TD, la guindaille, les bouffes à la 'So-dex' ou au Campouce (si tu n'est pas encore au courant, notre local est juste au dessus, n'hésite pas à passer) ... Bref, le train-train estudiantin.

Mais c'est peut-être aussi le moment de te bouger, de te mettre à réfléchir: « *C'est quoi le libre examen? A quoi ça sert? Tiens, c'est qui ces gens qui font du camping entre les deux restos? Pourquoi ils sont là? Qu'est-ce qui se passe dans le monde? (Et oui, il y a un monde en dehors de l'unif!) C'est encore la guerre en Irak? Est-ce que les USA se sont reposés (comme toi) pendant les vacances? Où en est leur chasse aux sorcières?... »*

Ne prends pas ces remarques comme un reproche mais plutôt comme une invitation à poursuivre les quelques pages de ce Bulletin. Le Cercle du Libre Examen n'a pas la prétention de répondre de façon juste à ces questions, mais simplement de les aborder sous un autre angle, celui de la réflexion et de la discussion. Les vérités absolues sont un article que nous n'avons pas en magasin.

Hormis ces articles, le Cercle du Libre Examen a quelques projets en préparation: le Librex soutient activement la quinzaine organisée par l'Union des étudiants juifs de Belgique, qui se déroulera les 21,23 et 27 octobre et les 3 et 4 novembre. Celle-ci a pour but de présenter de façon différente le conflit au Proche-Orient. (projection de films, rencontre avec des poètes, débats,...) Nous projetons aussi d'organiser début novembre, une confrontation avec Laurette Onkelinx à propos de l'état actuel des réformes de la justice sur lesquelles elle a basé son programme électoral. Pour fin novembre, nous prévoyons un débat avec Colette Braeckman suite à son ouvrage mettant en évidence le rôle de la Belgique dans les conflits des Grands lacs en Afrique.

Ce n'est là qu'un bref aperçu des projets du Cercle car il est encore trop tôt pour présenter un calendrier complet de nos activités du premier semestre.

Je me permets quand même de te souhaiter une bonne rentrée académique en espérant te voir à nos prochaines activités et à nos réunions.

...Et n'oublie pas, le salut ne viendra pas d'esprits au garde à vous! (Jean BURGERS)

Hélène DEPASSE

Sommaire

Et vous, que feriez-vous à leur place ?	4
Les USA: nos alliés ou nos seigneurs ?	6
A quoi sert le Libre Examen ?	8
Big brother is almost watching you	9
Irak : et après la guerre ?	10
Intégration et engagement à l'Université	12
Danger : la démocratie en voie de	13
Les temps changent ?	14
La laïcité en péril	16
Verre d'accueil Librex	23
Le mot du Président	24
« le salut ne viendra pas d'esprits... »	24
Nos prochaines activités	25
Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs	

Le *Bulletin* est la publication d'informations et de réflexion du Cercle du Libre Examen

Rédacteur en chef

Hélène Depasse

Maquette et mise en page

Clément Dartevelle
Hélène Depasse
Nicolas Carbonnelle

Editeur responsable

Renaud Vanbergen

Le Cercle du Libre Examen

CP.166
Université Libre de Bruxelles
22, Av. Paul Héger
1050 Bruxelles
Librex@ulb.ac.be
www.librex.be

Avec le soutien de la loge « *les amis Philanthropes* »

Et vous, que feriez-vous à leur place ?

Voilà plus d'une semaine qu'une centaine d'iraniens se sont rassemblés et installés sur le campus du Solbosch de l'Université Libre de Bruxelles. Dix-sept d'entre eux semblent être arrivés là suite à leur expulsion du Petit Château, un ordre de quitter le territoire leur ayant été remis. L'actualité récente nous avait accoutumés à ce que des personnes dans ce genre de situation choisissent une église quelconque pour y séjourner.

Seulement voilà, ils sont à l'ULB et ce n'est pas par hasard : ces personnes ne sont pas des religieux et ont préféré faire entendre leurs revendications dans le symbole de la laïcité et du libre examen.

Depuis la révolution islamique de 1979 et l'avènement de l'Ayatollah Khomeyni en Iran, le pays est en effet passé de la dictature du Shah à une autre dictature laissant de facto un pouvoir local arbitraire et démesuré aux mollahs. Arrestations sommaires, lapidations, pendaisons publiques, détentions prolongées, mutilations et amputations sont, selon toute vraisemblance, légion en Iran. Pas plus tard que ce 26 septembre, trois membres d'un parti d'opposition laïc interdit ont été mis au secret et plus que probablement torturés pour avoir critiqué les autorités (source : Amnesty International, communiqué du 26/09/03).

Sachant cela, l'on est en droit de se de-

mander pour quelles obscures raisons notre Etat (pourtant le fruit d'une grande maturité démocratique) entend renvoyer des personnes dans un environnement aussi hostile.

Certes, la Belgique « ne peut pas accueillir toute la misère du monde ».

En effet, notre petit Etat (au demeurant un des rares de la planète à ne pas subir de régime répressif, de famine, de sécheresse et autres travers qui ne nous émeuvent plus



autre mesure - chez les autres-) ne saurait pas assumer l'immense poids économique et démographique que représenterait la venue de nombreuses populations. Il n'en reste pas moins que personne ne quitte son pays, sa famille et tous les siens pour des

motifs futiles tels que les 366 € qu'il pourrait recevoir d'un CPAS belge. Il serait absurde de penser que quiconque se risquerait à entreprendre un voyage hautement périlleux et à abandonner son foyer pour se rendre dans un pays inconnu et hypothétiquement accueillant sans que l'on craigne le pire pour soi-même et les siens.

En l'espèce, ces Iraniens ont quitté un régime où ils ne peuvent exercer certaines professions sans l'aval d'un régime autoritaire, où au nom d'une certaine forme d'Islam (qu'il ne leur est pas permis d'interpréter) ils ne peuvent avoir les fréquentations qu'ils désirent ou avoir certains des com-

portements qui nous semblent les plus ordinaires sans encourir les sanctions arbitraires d'un mollah. Ils ont quitté un pays où la moindre contestation politique ou opinion dissidente est réprimée dans le sang.

Malheureusement, les dossiers individuels de ces Iraniens ne contiennent pas la preuve que leur vie est en danger en Iran, condition requise pour l'obtention du statut de réfugié.

Or, s'ils étaient renvoyés en Iran, leur vie serait toutefois en danger à plus ou moins brève échéance puisqu'ils ont montré leur insoumission vis-à-vis d'un régime qui ne l'apprécie guère –ne fuisse qu'en quittant le pays pour rechercher une autre vie.

Dans le plus pur style kafkaïen (que notre pays affectionne tant), l'ordre de quitter le territoire qui leur est fait risque fort peu d'être exécuté. En effet, la république islamique d'Iran n'accepte pas de reprendre ses ressortissants contre leur gré et le royaume de Belgique ne renvoie pas quelqu'un dans un pays qui ne le désire pas.

Le Cercle du Libre Examen est intéressé au premier titre par le choix qu'ont fait ces personnes de se réfugier sous le toit de la maison dont il défend le principe fondateur. Face à cet imbroglio, il considère qu'il serait paradoxal de faire l'apologie de notre système de séparation de l'Eglise et de l'Etat si chèrement conquis chez nous et d'autre part de rejeter des êtres humains qui subissent la confusion néfaste entre le pouvoir religieux et le pouvoir étatique chez eux.

Ainsi, il nous paraît plus que nécessaire, à l'époque du *village mondial*, de repenser

notre politique d'accueil à un niveau supranational, et cela essentiellement au niveau de l'union européenne. Les parcelles de souveraineté que nous ne prétendons pas abandonner causent en effet des dommages collatéraux inacceptables. En effet, si la Belgique, seul îlot d'accueil au milieu de l'océan, venait seule à accomplir une avancée dans sa politique d'asile, elle serait aussitôt « noyée » par les demandes. Dans l'attente d'un changement à ce niveau, il nous paraît également fondamental d'avoir un système beaucoup plus cohérent et transparent pour ce qui concerne la pléthore d'organismes réglant le sort des candidats réfugiés dans notre pays.



A l'heure à laquelle la population se montre de plus en plus désireuse d'une Justice efficace et proche du citoyen, il nous semble inenvisageable que ces principes ne trouvent pas à s'appliquer aux plus faibles d'entre nous.

Le comité 2003-2004 du Cercle du Libre Examen.

Cette carte blanche paraîtra prochainement dans *Le Soir*

Les USA : nos alliés ou nos seigneurs ?

L'actualité depuis ces dernières années (et plus particulièrement depuis les attentas de New York et Washington du 11 septembre 2001) est dominée par une obsession sécuritaire et la volonté des Etats-Unis d'Amérique d'y mettre fin par ce qu'il convient d'appeler la *pax americana*.

La sécurité internationale est depuis les deux conflits mondiaux (et surtout depuis le second) au centre des préoccupations des chancelleries les ayant vécus. La réponse à la question « comment faire pour que cela ne se reproduise pas ? » avait une réponse : la création d'institutions internationales (ONU, Conseil de Sécurité, ...) chargées de s'assurer du maintien de la sécurité internationale.

Dans cette optique, l'ensemble des Etats formant la communauté internationale a son mot à dire, puisque chacun d'eux est concerné par les conflits pouvant mettre en péril la paix sur une partie du globe.

Actuellement, cette attitude de coopération et de concertation ne semble plus être dans l'air du temps.

En effet, depuis l'invasion de l'Afghanistan et de l'Irak, un unilatéralisme américain qui est loin d'être exempt de tout danger, se développe de plus en plus.

Si Saddam Hussein n'était rien d'autre qu'un dictateur, il est gênant de réaliser que l'embargo imposé à l'Irak pour les nations « civilisées et libératrices » a causé plus de victimes que le dictateur lui-même. Il est également très inconfortable de noter que le chaos régnant actuellement dans le pays ne laisse pas vraiment voir se profiler ni la pacification

ou ni la démocratie dans le pays.

Bien au contraire, l'occupation de l'Irak n'a laissé qu'une porte ouverte aux mouvements extrémistes et radicaux qui profitent d'un contexte de ce qui est ressenti par le peuple arabe comme une énième humiliation imposée par l'Occident arrogant.

La superpuissance que sont les USA se considère comme devant tenir l'étendard dans la lutte de l'axe du Bien contre l'axe du Mal. Là où le bât blesse, c'est que personne d'autre qu'eux ne participe à l'élaboration de la classification.

En effet, qu'y aurait-il de plus noble que des Etats se mettant autour d'une table et s'allant en chasse contre les dictatures et employant leurs diplomaties afin de bâtir un monde où l'on chercherait à ce que chaque humain jouisse de toujours de plus de droits et de libertés ?

On en est malheureusement très loin. Il semble même que les USA soient ignorants du reste du monde et qu'ils ne peuvent concevoir qu'une autre entité politique que la leur puisse avoir un point de vue acceptable. Les visions de la France, de l'Allemagne et de la Belgique -qui désiraient que s'il devait y avoir des opérations dans le Golfe cela serait débattu dans le cadre de l'ONU- furent diabolisées. Un ancien directeur de la CIA souligna le danger d'envoyer des étudiants en France où régnait (paraît-il) un profond sentiment anti-américain et où ces derniers auraient encouru des risques contre leur personne.

On peut noter que si en Europe nous avons accès aux médias américains ainsi qu'à un panel d'informations contradic-

toire, la situation est bien différente aux USA où les alternatives offertes au peuple américain se limitent à Fox News et CNN dont les images sont filtrées et mises en scènes par les autorités militaires.

Des discours du président sont également là pour rassurer la population à propos des

opérations militaires coûtant la vie aux soldats US. Ils sont des plus simplistes avec des phrases-choc on ne peut plus populistes, et le président apparaît bien peigné avec d'un beau costume et une jolie cravate à l'hollywoodienne. Le tout est agrémenté de quelques drapeaux, des militaires en uniforme voire des enfants. On se croirait revenu aux plus grands moments de l'URSS.

Le fait de ne plus écouter ce que les autres ont à dire et ne plus laisser plus aucune place à un autre discours aboutit à un manque d'autocritique néfaste. On en est arrivé à des attitudes puériles, comme le fait de rebaptiser les *French Fries* (frites) *Liberty Fries*, pour ne prendre que l'exemple le plus trivial.

En effet, les Etats-Unis d'Amérique qui se voulaient les leaders « du monde libre » dans la lutte contre le communisme sont en train de créer un empire sur les ruines des institutions coopératives et du respect de leurs partenaires.

Du modèle qu'ils nous avaient apporté au lendemain de la Libération en '45 et de la vague de sympathie mondiale qu'avait suscité les attentats du 11 septembre, nous sommes arrivés à une antipathie et à une méfiance grandissante vis-à-vis des USA.

Il est d'ailleurs étonnant qu'ils ne

semblent pas se demander quelle en est la raison. Ils n'ont pas l'air non plus de se remettre en question quant à ce qu'ils ont bien pu faire pour que, à travers le monde entier, ceux qui se veulent les grands libérateurs subissent une telle inamitié. Assistons-nous à la fin de l'utopie où les « nations civilisées » prévenaient et mettaient fin aux conflits et différents par le dialogue et la diplomatie ?



La première puissance mondiale qui occupe une suprématie politique économique, militaire et culturelle sur l'ensemble du globe a paradoxalement peur du reste du monde, voire ne le connaît pas.

Si tout un chacun risquait de se prendre une balle d'un sniper embusqué près de Sarajevo, s'il était dangereux d'être au Rwanda pendant les massacres qui s'y déroulèrent pendant les années '90, si l'on peut être arbitrairement exécuté par un mollah dans de nombreux pays comme l'Iran, s'il ne valait mieux pas faire partie des quelques 3.000 Irakiens décédés par le fait de la « coalition », les Américains pensent être dans un état particulièrement grave d'insécurité et vivent dans la terreur d'un attentat.

Ils ne se sont sans doute même pas dit qu'ils avaient certainement plus de risques de mourir à cause d'un accident cardio-vasculaire ou d'un accident automobile que de par le fait d'un terroriste quelconque.

Une question très importante se pose alors : comment considérer les USA quand ils partent ravager et occuper un pays sur un « coup de tête », qu'ils nous demandent des troupes pour leur prêter main forte et que dans les cas où nous ne le ferions pas ils nous minimisent ? Et surtout comment eux nous considèrent-ils ?

Sous l'ancien régime les vassaux avaient l'obligation de suivre les seigneurs auxquels ils avaient fait allégeance dans les guerres que ceux-ci menaient. La situation est-elle différente ? S'ils nous considèrent comme leurs vassaux il est plus que temps de créer une Europe avec une politique étrangère commune et forte afin de remettre l'é-

glise au milieu du village.

Il est temps aussi de faire comprendre aux USA qu'être alliés n'implique pas de les suivre dans toutes leurs croisades mais également de dialoguer et de nous avertir quand nous pensons que nous faisons des erreurs.

Renaud VANBERGEN

A quoi sert le Libre examen ?

Le libre Examen a vu une de ses mises en application les plus spectaculaires lorsqu'en 1522, Martin Luther, un moine allemand excédé par les divers abus dont se rendait coupable l'Eglise à son époque décida de traduire la Bible en Allemand (alors qu'à l'époque elle n'existait qu'en latin et était donc incompréhensible pour la quasi-totalité de la population). Le seul fait que les simples citoyens pouvaient désormais comprendre la Bible et ne dépendaient donc plus de l'explication qu'en donnait l'Eglise ou ses agents eut un retentissement tel qu'il donna naissance à une scission de la chrétienté en Europe occidentale.

Au-delà des aléas de la chrétienté, cet événement est significatif de l'importance réelle du Libre Examen. En effet, avant cet événement somme toute relativement anecdotique, à peu près tous les citoyens voyaient leur liberté, tant de pensée que d'action singulièrement réduite puisque il leur était impossible de distinguer ce qui leur vaudrait d'aller en Enfer ou au Paradis autrement que par l'entremise d'un interprète autorisé, interprète qui devant l'impossibilité absolue pour eux de le contredire était souvent tenté de se livrer à des abus divers.

On le voit, le Libre Examen est une condition sine qua non de la liberté. Aussi longtemps que l'Homme se trouve face à des arguments de toutes espèces qu'il ne peut contredire ou qui font en sorte qu'il ne peut librement choisir ce que sa raison lui dicte, il ne sera jamais véritablement libre. Mais il ne faut prêter au Libre Examen ce qu'il ne contient pas. En effet, dans la vie universitaire par exemple, le Libre Examen, pierre d'angle de notre université, n'est en aucune manière un prétexte à l'ignorance: si l'on n'est pas en mesure de répondre à une question, le Libre Examen n'implique aucunement que l'on soit habilité à répondre une pure invention. Par contre, rien n'empêche de critiquer sérieusement la réponse que donne un professeur à une question (tout en connaissant la réponse qu'attend ledit professeur). Sans connaître les théories qui soutenaient que le so-

leil tournait autour de la Terre, comment Copernic et Galilée auraient-ils pu démontrer qu'elles étaient fausses? D'ailleurs, ainsi que le disait François-Kim Hüge: "*La science, sans le libre examen n'aurait pas existé et la terre serait encore plate*". Le libre examen est la clef qui permet à l'Homme de s'affranchir de ses limites. Au cours des siècles, il a révolutionné le rapport qu'entretient l'individu avec son univers dans la mesure où c'est lui qui permet à chaque individu de juger seul et sans barrières préétablies de ce qui est bon, juste, exact, adéquat -ou pas-.

Malheureusement, de la même manière que la démarche de Luther semble anecdotique (alors qu'elle fut en réalité capitale: le simple fait que tout un chacun puisse librement

examiner le contenu du livre saint a ébranlé bien plus l'Eglise que tous les autres événements de l'histoire de l'Eglise réunis), les questions que pose le Libre Examen semblent souvent secondaires, ou en tout cas moins polémiques et spectaculaires que ce qui agite quotidiennement l'actualité. Mais à posteriori, les inter-



rogations posées par le Libre Examen se révèlent être tout à fait primordiales. Par exemple, le débat sur le colonialisme suscité par le Cercle du Libre Examen au cours des années '50 a contribué à un changement des mentalités qui fut bien utile dans le processus de décolonisation que n'importe quel événement violent. Là est l'utilité du Libre Examen: il est en quelque sorte la conscience de notre société, de la même manière que Jiminy Cricket met le doigt sur les incohérences, les contradictions et les erreurs de Pinocchio. Et bien que Pinocchio semble ne jamais écouter Jiminy Cricket, il finit toujours par suivre ses conseils. Aujourd'hui, la pratique du Libre Examen ne peut plus se réduire à combattre les dogmes religieux et intervient donc dans tous les domaines, ce qui la rend, en apparence seulement, plus diffuse. Mais le Libre Examen reste la lime qui scie les barreaux des prisons des idées.

Clément DARTEVELLE

Irak : et après la guerre ? ...Petite Réflexion sur la démocratie

C'est un fait, la guerre d'Irak a fait nienne est à craindre. En effet, une fois le place à la guérilla en Irak. L'administration Shah d'Iran chassé, il ne resta plus que les re-Bush bis aurait mieux fait de demander religieux pour diriger le pays. La question est conseil à ses homologues britanniques, bien posée: est-il admissible de brider la démocraplus expérimentés en matière de colonisation tie car elle mènerait à coup sûr à un intéviolente (rappelons à titre d'exemple que les grisme religieux étatique? Et d'ailleurs la camps de concentration sont une invention question ne se pose pas qu'à propos de britannique, datant de la guerre des Boers l'Irak: en Algérie par exemple, il a fallu recoupour être exact). Confrontée à ses promes- rir à un coup d'Etat militaire pour court- ses de démocratie et aux revendications dis- circuiter la victoire du Front Islamique du Sa- parates revenant à dire « l'Irak aux irakiens », lut, et ce avec toutes les conséquences re- l'administration américaine vient d'installer grettables que l'on sait. En Turquie égale- un gouvernement provisoire irakien, mais il se trouve que ce gouvernement s'appuie sur des religieux (avec une clef de répartition à la belge entre chiïtes et sunnites). Quoi de plus compréhensible en effet que de confier la tâche consistant à reprendre le contrôle du pays en coupant court aux diverses revendications à ceux qui disposent d'une certaine autorité en Irak, en l'espèce aux religieux vu la disparition de la classe politique baasiste de l'époque Saddam Hussein et l'inexistence d'une « opposition » ? Et il y a fort à parier que la nouvelle classe politique qui se présentera aux futures élections démocratiques sera également issue des milieux religieux. Tout semble donc en place pour que les maigres acquis du régime de Saddam (en matière de droits des femmes, par exemple) fondent comme neige au soleil.

Voici le cas problématique où l'on voit que, dans certaines situations, la démocratie n'est pas une bonne solution. Il est évident qu'en l'occurrence cette solution est bien plus acceptable qu'une occupation militaire qui n'ose dire son nom mais il n'en reste pas moins que la démocratie iraquienne en voie d'installation est une démocratie biaisée de par sa composition et qu'un scénario à l'ira-



ment, la laïcité instaurée par Atatürk n'est maintenue que par l'influence de l'armée et l'intransigeance de la cour constitutionnelle turque qui sanctionne, voire interdit tout parti qui se réclamerait d'un islam trop franc, et l'on a vu lors des dernières élections un parti islamiste modéré accéder au pouvoir et un homme de paille devenir premier ministre car le leader du parti, Recep Tayyip Erdogan, était frappé d'inéligibilité.

L'on se rend vite compte que la volonté populaire est loin d'avoir la perfection que l'on aimerait lui prêter. Rappelons que c'est avec l'approbation des allemands que les nazis ont accédé au pouvoir en 1933 (approbation et soutien qui, au demeurant ont perduré jusque bien après la fin de la guerre) et que, d'autre part, le régime soviétique (issu, lui, d'une révolution non moins approuvée qui constituait le seul moyen d'expression de la volonté populaire à l'époque en Russie) qui était censé n'avoir d'autre but que le bien du peuple, quitte à ce que ce bien se réalise contre sa volonté car *"le peuple ne sait pas ce qui est bon pour lui"* n'a pas été exempt de faits hautement critiquables.

L'on pourrait soutenir qu'il s'agit là de cas extrêmes et de circonstances exceptionnelles et que dans un Etat de Droit stable et démocratique comme on en connaît de nos jours, ces accidents ne se produiraient pas. Mais cette thèse ne résiste pas à l'analyse comme le montre l'agitation suscitée par l'irrésistible montée du Vlaams Blok et d'autres partis de la même espèce un peu partout en Europe. En effet, une démocratie qui interdirait le Vlaams Blok n'en serait pas une et celui qui ne l'interdirait pas se saborderait elle-même à plus ou moins long terme. Face à cette problématique est né le leitmotiv consistant à dire que c'est parce que l'extrême droite est un « ennemi de la démocratie » qu'elle n'a pas sa place dans le jeu démocratique, mais il n'est qu'une excuse pour pouvoir interdire les partis que l'on n'arrive pas à combattre.

En réalité, de quelque manière que l'on aborde le problème, l'on ne sort pas du paradoxe que l'on n'imagine pas une démocratie qui ne respecte pas la volonté du peuple sans restriction au contenu de cette volonté (à cet égard, notons que la Constitution américaine reconnaît aux citoyens le droit de renverser le gouvernement de force si celui-ci s'avère totalement inapte à répondre aux besoins des citoyens) mais que d'autre part, il arrive parfois que cette volonté soit totalement inacceptable. Ceci dit, il est permis de s'interroger sur la question de savoir quels seraient ces standards qui permettraient d'affirmer qu'une décision démocratiquement prise serait en réalité anti-démocratique ou inacceptable. D'aucuns tenteront d'avancer par exemple qu'il ne faut en aucune circonstance violer les droits de l'homme. Or c'est là une affirmation bien présomptueuse car les droits de l'homme ne sont qu'une Convention (particulièrement bien protégée il est vrai) et il est frappant de noter à cet égard que grâce à la doctrine de la « marge d'appréciation » par exemple, ce qui constitue un



droit fondamental inaliénable de l'homme ici n'en est pas forcément un dans un autre pays membre de la Convention.

D'ailleurs, lorsqu'il a été exigé que, pour pouvoir bénéficier d'une dotation publique, les partis politiques devaient inscrire dans leur programme un article garantissant le respect des droits de l'homme, la Cour d'arbitrage, saisie d'un recours contre cette modification législative, fit observer que cette disposition doit être interprétée de façon restrictive et ne doit pas avoir pour objet de « priver de moyens financiers un parti qui aurait seulement proposé que l'une ou l'autre règle figurant dans la convention européenne des droits de l'homme (...) reçoive une interprétation nouvelle ou soit révisé, ou qui aurait émis des critiques sur les présupposés philosophiques ou idéologiques des ces instruments internationaux » (Cour d'arbitrage, 7 février 2001, n°10/2001). Leçon capitale d'humilité que nous donne là la Cour d'Arbitrage : bien entendu la démocratie doit être protégée mais il ne faut pas se persuader que c'est la panacée des systèmes politiques et qu'elle n'est aucunement susceptible d'amélioration ni de modification.

C'est un fait, notre époque est une époque troublée : les grands repères se sont évanouis (ou du moins ils ont une tendance considérable à s'effacer) et le citoyen est vite tenté par les réponses simplistes, les peurs ont remplacé les idéaux dans nos esprits, l'insécurité physique se confond avec l'insécurité d'existence et ainsi de suite. La démocratie survivra-t-elle vraiment, dans sa forme et dans son contenu, à cette époque ?

Clément DARTEVELLE

Intégration et engagement à l'Université.

Une fois sortis de rhéto les jeunes l'extrême, on imagine sans peine que candidats entrés en faculté sont amenés à faire un choix : devenir des étudiants consommateurs ou profiter des quelques années de liberté qui s'offrent à eux et faire vivre leur Alma Mater.

Mais au delà de ce choix, l'étudiant percevra sa vie à l'université à partir d'un élément central : la sélection.

Ayant constamment à l'esprit les examens et autres tests auxquels les enseignants ne font que « préparer », il définira une fois pour toute l'enseignement universitaire comme le lieu de compétition et de concurrence entre individus.

Autant le fait de percevoir l'université comme lieu de formation invitera à la mobilisation collective (les avancées collectives profitent à tous), autant la réduction de celle-ci à un espace de sélection rendra vaines les conquêtes collectives : le niveau global d'enseignement s'améliorant, il faudra être encore plus performant pour obtenir un diplôme. A l'inverse, des conditions de travail médiocres ne choqueront pas, dès lors qu'elles sont les mêmes pour tous.

Par conséquent, l'intérêt ne peut être collectif puisque la valeur du succès des uns résulte du regrettable mais nécessaire échec des autres.

Cette remarque tend à montrer que le contexte de compétition interindividuelle rend improbable la participation des étudiants parce que les profits attendus, de nature collective, sont sans grand intérêt. En poussant le raisonnement à

l'engagement étudiant peut être perçu comme une forme de sacrifice individuel. Se démenier pour la collectivité devient admirable et irrationnel. En fin de compte la participation est coûteuse en temps et ne génère guère de profits individualisables.

Mais il existe cependant des indices d'intégration qui restent les ferments de la vie de l'université. Parmi ceux-ci nous pouvons considérer la satisfaction des étudiants quant à l'information disponible. Une interrogation sur le sentiment de maîtriser les informations relatives au quotidien universitaire et aux examens (emploi du temps, absence des professeurs, modalités d'examen...) est en effet en rapport avec l'apprentissage du métier d'étudiant.

La maîtrise de ce type d'informations indique une compétence spécifique et plus précisément une forte appartenance à un univers de significations particulières. Le fort sentiment d'être bien informé est un indicateur de l'intégration étudiante, d'une capacité à trouver et maîtriser les informations nécessaires à la scolarisation, d'une appropriation des codes et règles implicites et explicites de l'institution. L'échec de cet apprentissage et l'absence d'identification au statut d'étudiant sont incompatibles avec la poursuite de la scolarisation universitaire car l'étudiant ne parvient pas à maîtriser les règles internes propres au monde universitaire.

Un autre indice de l'intégration est

constitué par les perceptions de l'avenir que se font les étudiants.

Les perceptions de l'avenir constituent un indicateur de l'intégration des étudiants car elles permettent de mesurer à quel point les usagers des établissements d'enseignement universitaire se sentent attachés à lui dans le temps. Un sentiment de forte appartenance au monde universitaire favorise des anticipations positives, une estimation optimiste des chances de réussite.

À l'inverse, l'anticipation de l'échec révèle la crainte de l'exit, de la marginalisation, et témoigne d'un moindre sentiment d'appartenance. Faible intégration et pessimisme quant à l'avenir se renforcent mutuellement.



Nous concluons cette étude en traitant l'engagement associatif. En effet, la force intégrative d'une institution universitaire tient aussi à sa capacité à favoriser l'engagement associatif académique et extra-académique. L'association est généralement perçue comme bénéfique par les étudiants car elle est associée à la solidarité et au bonheur d'être en groupe. Certains y voient même une condition de la réussite à l'université.

Kambaza NKUBIRI

Big brother is almost watching you...

Plus que jamais la méfiance a été la déjà élaborés par les autorités américaines. priorité cet été dans les aéroports améri- Parmi ces nouveaux systèmes on trouve le cains. backscatter.

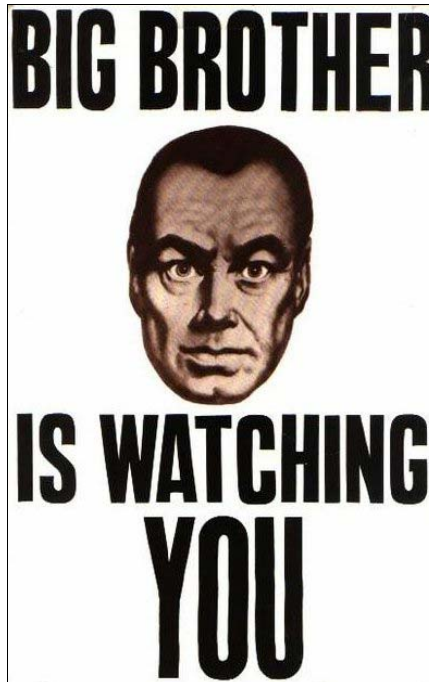
Pour preuve, un système de transmissions de données personnelles de la Compagnie américaine aux douanes américaines et ce, bien sur, sans votre consentement.

Avant même d'entrer dans l'avion, les autorités américaines connaissent votre nom, prénom, âge, adresse, numéros de passeport et de carte de crédit mais aussi vos préférences alimentaires (traduisant éventuellement votre religion), vos voyages précédents et bien d'autres informations.

Ces renseignements resteraient lettre morte si elles n'étaient traitées, elles sont donc livrées à un dispositif de filtrage appelé CAPPS (Computer Assisted Passenger Pre-screening) afin de détecter d'éventuels suspects, elles seront ensuite croisées avec les informations des services policiers, du département d'Etat, et du ministère de la justice et des banques.

C'est à ce stade que vous verrez attribuer un code couleur : vert pour les cas inoffensifs, jaune pour les cas douteux et rouge pour les cas interdits de passage. Les passagers musulmans ou originaires du Proche-Orient se voient automatiquement attribuer un code couleur jaune.

Ce système de sécurité pourrait se poursuivre dans le courant de l'année et bien d'autres systèmes ont évidemment été



Celui-ci, contrairement aux appareils de radiologie utilisés en médecine, émet des rayons qui traversent les vêtements, rebondissant sur la peau et révélant ainsi une image de corps nu. Ce système ne viole-t-il pas l'intimité des passagers ?

Mais le plus fou des projets d'espionnage est sans doute celui élaboré par le Pentagone : le Total Information Awareness. Il est à l'égal de la folie américaine : collecter une moyenne de 40 pages d'informations sur chacun des six milliards d'habitants de la planète et de confier le tout à un hyper ordinateur.

On peut aisément penser aux déviances que cela pourrait provoquer... Pour exemple : lors de la guerre 40-45, les nazis occupant la Hollande n'ont eu qu'à consulter les registres nationaux pour « localiser » les juifs (la religion de chaque habitant y était clairement indiquée) et n'eurent ainsi aucune difficulté à les exterminer.

On n'est vraiment pas loin d'un « *Big Brother is Watching You* » d'ORWELL et encore moins loin d'un *Minority Report* de SPIELBERG...

Barbara BORGUET



Danger: la démocratie en voie de disparition par notre faute

Lorsque nous posons un regard sur notre société, nous pouvons aisément constater qu'à toutes les échelles de notre civilisation un certain « laisser-aller » vis-à-vis des valeurs pour lesquelles des gens se sont battus, parfois au péril de leur vie.

Mais quels sont les tenants et les aboutissants de ce retour en arrière ?

Ne devrions-nous pas nous poser des questions sur notre comportement ?

Le véritable drame est de constater que nous sommes à la fois instigateurs et victimes de ce phénomène...

Quel malheur de constater qu'à tous les niveaux de la société la paresse, la nonchalance et le désintérêt mènent le tempo.

Du président de la plus grande puissance mondiale élu par 12.5 % de la population, de la montée fulminante en Europe de tous ces mouvements « anti-démocratiques » :

Tel que celui de Haïder en Autriche, Berlusconi en Italie, Le Pen en France, Pim Fortuyn aux Pays-Bas, et le Vlaams Blok chez nous...

Jusqu'à notre niveau universitaire où : Certaines facultés n'obtiennent pas le quorum nécessaire afin de se faire représenter par un délégué.

Où les magouilles qui ne devraient toucher que le monde des « grands », touche aujourd'hui nos propres cercles.

La démocratie ne deviendrait-elle pas un mot composé de lettres mais vide de sens ?

Mais à qui donc la faute ?

Ne cherchons pas longtemps les coupables de ces méfaits car en réalité nous avons une grande part de responsabilité.

Notre désintérêt grandissant pour la politique et pour l'ensemble des décisions à

tous les niveaux, laisse de plus en plus de place à l'arrivée d'avortons de lobbies (financiers ou autres).

Ces marionnettes placées sur un siège éjectable sont en réalité la risée du monde. N'est-il pas triste de constater que c'est cela aujourd'hui qui nous amuse ?

Mais en réalité, la honte devra être supportée par nous (masse de peuple manquant d'ouverture d'esprit au niveau politique et social) qui devront subir durant la durée de leur mandat les ingérences de ces « dirigeants » dirigés.

Car on peut constater dans la plus part des cas, ces « bouffons » ne sont pas dignes du poste attribué et que bien souvent ils ne sont que des affiches transmettant le message d'autres.

Ouvrons les yeux Mesdames et Messieurs, comme dit un adage accroché sur le mur du Librex « aujourd'hui nous devons plus craindre le silence des pantoufles que les bruits des bottes ».

Mais que pourrions nous faire ?

A vous chers professeurs de notre Alma Mater :

« Efforcez vous, en tant qu'intellectuel, de sensibiliser vos auditeurs sur les grands problèmes de notre société. N'hésitez pas à sortir de vos données euclidiennes afin d'incorporer au sein de vos étudiants l'esprit libre-exaministe, humaniste et démocratique qui sont les fondements de notre université. Ne pas le faire signifierait se rendre coupable en tant que personne éclairée de « collabo ». Revitalisez vous d'un esprit idéaliste, malgré que cela puisse paraître ridicule aujourd'hui. »

A vous chers étudiants : « Efforcez vous

de sortir de votre carcan «métrô unif td do-do », sensibilisez vous de la politique menée par votre pays, soyez prêt à la contester, à brandir un drapeau et sortir dans la rue pour défendre vos idées.
Ne niveler pas le monde par le bas en ne croyant plus ni en justice, ni en politique ...
Poser vous la question si vous ne sauriez pas y

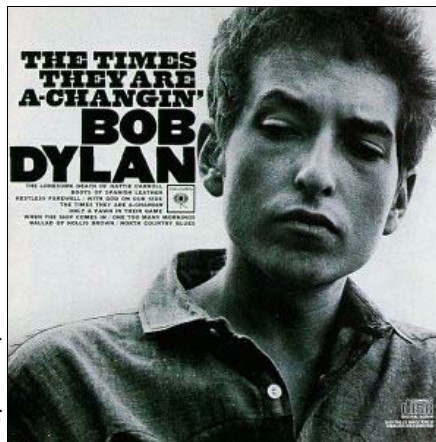
rajouter votre contribution afin de rendre tout cela meilleur. »

Mon objectif n'étant pas de changer le monde, mais de ne pas y passer en le voyant se dégrader de jour en jour.

Les Temps changent...(?)

*" Come gather 'round people
Wherever you roam
And admit that the waters
Around you have grown
And accept it that soon
You'll be drenched to the
bone
If your time to you*

**"Rassemblez-vous braves gens
d'où que vous soyez,
Et admettez qu'autour de vous
L'eau commence à monter.
Acceptez que bientôt*



Is worth savin'

*Then you better start swimmin'
Or you'll sink like a stone
For the times they are a -
changin'." **

*Vous serez trempés jusqu'aux os,(...)
vous feriez bien de commencer à nager ,
Ou vous coulerez comme une pierre,*

C'est par ce ton, sans doute autant prophétique que dramatique qu'en 1963, Bob Dylan commence sa chanson *les temps changent*

C'était la belle époque, révolte, mouvement hippie cannabis, pantalons à pattes, guerre du Vietnam... (ah j'oubliais , libération sexuelle et féminisme), bref, remise en question de toutes les valeurs.

40 ans après , les temps n'ont toujours pas changé , et la chanson qu'on chantait les lèvres serrées et le cœur lourd est oubliée ; la monotonie s'est installée et maintenant plus qu'avant on est trempés jusqu'aux os .

the line is drawn , the curse is cast (2) la ligne est tracée , la malediction est lancée

Il ya quelques mois on s'est demandé s'il fallait attaquer l' Irak

On a débattu, discuté on a gueulé et on a attaqué .

On s'est demandé par la suite ce qu'il fallait

faire après l'attaque : protectorat, tutelle, guérilla, ou simplement reconstruire

etc. ... on discute on gueule ... et on reconstruit .

On sécurise (aussi, au passage tiens vau mieux sécuriser, on sécurise les futurs investissements ou la population) et la Turquie (même la Turquie) est de la partie ...

L'Irak était avant la guerre du golfe un des pays au niveau d'éducation et de scolarisation le plus élevé de la péninsule : 10 ans d'embargo ont suffi pour faire reculer ce pays de plus de 100 ans , tous secteurs confondus. Souvenez-vous: l'embargo a été vote et approuvé par les membres du Conseil de Sécurité, France y compris. Maintenant les entreprises de ces même pays qui avaient a l'époque approuvé la guerre du golfe, voté l 'embargo, renié ce même embargo et 10 ans plus tard médiatiquement condamné ou approuvé la deuxième guerre, se partagent le pactole de la reconstruction.

Les chiens aboient , la caravane passe ,

Il faut bien faire tourner la machine , de qui se moque-t-on?

L'Europe n'a pas pu protester d'une voix unie et solidaire : près de 12 pays -l' Italie en tête bien sûr, et (même) la Pologne, la Slovénie, -pour ne citer que ceux-là- ont renchéri officiellement, par la voie de leur dirigeant soutenu la position américaine sur la question

Les efforts (si efforts il eu) de ceux pourtant qui se sont affirmés contre la guerre n'ont pas porté de fruits...

C'est a méditer: la malédiction semble vraiment lancée.

Haiti, Cuba, variations autour du même thème : un embargo qui paralyse la population , croulant sous la pauvreté. Les américains nés en 1963 auront 40 ans cette année , certains travaillent au département d'Etat certains encore a la CIA , d'autres à la représentation à l'ONU ; au moins un point commun : ils sont les meneurs d'une politique qu'il n'ont pas connue, ils maintiennent contre Cuba des mesures qui ont été prises alors que l'intention de les mettre au monde n'était pas encore formée.

Une génération perdue,

Désolé Bob les temps n'ont toujours pas changé.

Les Français, Américains, Anglais qui sont nés en 1991 ne comprennent rien à l'embargo contre l'Irak, ils comprennent encore moins la deuxième guerre, ils n'ont cependant que 10-12 ans, ils sont jeunes insouciant, ils sont excusables ... mais en sera-t-il autrement quand ils auront 20-30 ans ? Seront-ils plus engagés? J'en doute fort ;

Une génération encore qui va se perdre

(les temps changeront ils un jours bob ?)

Les irakiens nés en 1990 eux ,s'ils ne comprennent pas les enjeux de la guerre ont à en subir les conséquences : ils vont mourir affamés, malades, irradiés et le spectacle de leur détresse, leurs corps rachitiques déjà à moitié rongés par la famine égaiera nos nuits de printemps, la tempête du dessert sera cette fois sans pitié ; préparez vidéos, plumes et boissons pour les soirées de débats (la star a commencé pourtant , elle fait concurrence aux images de ces grands , -guerriers et non guerriers , commerçants ou diplomates ,- négociant le sort des millions d'Irakiens -au moins on a le choix- , pour animer nos fins de soirées) ce sont les petits irakiens qui couleront comme des pierres, hi , hi .

Prions pour cette autre génération qui va se

perdre, Bob chante nous une chanson sur les temps qui changent

Les universitaires aujourd'hui ont entre 18 et 25 ans ; ils n'étaient pas encore nés au moment de l'embargo contre Cuba , ils avaient une petite dizaine d'année de moins lors des mesures contre l'Irak. Leurs efforts (s'il y en eut) pour éviter la guerre furent vains : manque de volonté, manque de motivation, manque d'intérêt, manque de coordination, peut-être un peu de tout cela. Pouvaient-ils seulement faire quelque chose ? Encore une génération perdue (on n'en finit pas)

Les temps ne changent pas Bob , tu nous as menti ,

Marx lui par contre avait peut être raison , l'histoire se répète, années après années, siècle après siècle. Ce serait le pied, on n'aurait plus rien a faire, rien a dire étant pris dans l'enchaînement inévitable et fatal de l'Histoire.

Sisyphes n'est peut être pas un mythe? Prouvez-moi le contraire. *"Chaque génération doit découvrir sa vocation , la servir ou la trahir"* Frantz Fanon , révolutionnaire franco-martiniquais ou français - ou martiniquais tout court- avait sans doute 27 ans quand il prononçait ses mots; il avait déjà combattu aux cotés du FLN, abandonné sa brillante carrière de psychiatre. 27 ans c'est juste un peu plus que notre age, nous rêvons de célébrité, nous rêvons de carrières politiques, on se voile la face en assistant à des manifestations, parfois on s'avoue à nous-mêmes et aux autres que l'engagement politique ne nous intéresse pas... sauf peut-être temporairement, pour s'assurer un emploi plus tard dans quelque cabinet ...

Sommes nous une génération perdue ? Nous coulons peut-être comme des pierres , coulons de la lourdeur de notre non-engagement , coulons dans la profondeur de notre fainéantise, coulons de notre inactivité. Mais peut-on seulement faire quelque chose , puisque les temps ne changent pas ?

Les temps changeront ils un jour ?

1,2 : THE TIMES THEY ARE A-CHANGIN' (1963) Bob Dylan , Sony Music
ALBUM : "THE TIMES THEY ARE A-CHANGING". - 1964

* la ligne est tracée , la malédiction est jetée

Fabrice GANKAM

Constitution européenne: la Laïcité en péril

Le projet de Constitution de l'Union européenne est actuellement soumis aux gouvernements de l'Union. L'article 51 de ce qui est appelé à devenir le principal texte fondateur de demain impose aux institutions européennes de « dialoguer » avec les autorités ecclésiastiques (et avec les organisations non-confessionnelles qui, au demeurant, ne demandent rien), alors qu'en son article 46, ce projet de Constitution européenne contient déjà l'obligation pour les institutions européennes de dialoguer avec les associations représentatives de la société civile.

Cet article 51 confère donc un statut spécifique et privilégié aux autorités confessionnelles au sein des institutions européennes. Au regard des déclarations de représentants des Eglises chrétiennes, cet article aboutirait même à instaurer une procédure de consultation pré-législative. De surcroît, le « dialogue » en question ne concerne que les autorités ecclésiastiques et non les croyants en général, alors que l'on sait d'expérience que les vues de ces deux derniers ne sont pas nécessairement en accord.

En somme, l'article 51 met en danger la séparation chèrement conquise entre Eglise et Etat en institutionnalisant un droit de regard des Eglises dans les institutions européennes. Or, la séparation des Eglises et des institutions publiques est la structure fondatrice de nos démocraties. Seule la neutralité de l'Etat par rapport aux convictions et engagements spirituels est la garantie des libertés de pensée et de religion. Aucune Eglise ou groupe religieux ne peut prétendre imposer ses conceptions à l'ensemble de la société.

Le Cercle du Libre Examen s'associe à la démarche du CAL et d'autres associations telles que la Fédération Humaniste Européenne consistant à interpeller directement les autorités belges par la voie de lettres à envoyer à Louis Michel, Jacques Simonet et Guy Verhofstadt au sujet de l'article 51 de la future Constitution européenne. Il suffit de signer les lettres que vous trouverez dans les pages suivantes en mentionnant votre nom et adresse. Le Cercle prend les frais de port à sa charge pour ses membres (déposez pour ce faire les lettres dans notre boîte aux lettres)

Agissons avant que nos acquis ne soient bafoués.

Les lettres sont à envoyer à :

- **Louis Michel**, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Rue des Petits Carmes, 15, 1000 Bruxelles

- **Jacques Simonet**, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et adjoint au Ministre des Affaires étrangères, Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, Rue des Petits Carmes, 15, 1000 Bruxelles

- **Guy Verhofstadt**, Premier Ministre, Cabinet du Premier Ministre, Rue de la Loi, 16, 1000 Bruxelles

Elles sont également disponibles sur www.laïcité.be ou dans les locaux de notre cercle.



Monsieur Louis Michel,
Vice-Premier Ministre,
Ministre des Affaires étrangères,
rue des Petits Carmes, 15
1000 Bruxelles

Bruxelles, le

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Objet: Constitution européenne

Le projet de Constitution de l'Union européenne est actuellement soumis aux gouvernements des pays de l'Union.

J'attends du gouvernement belge qu'il veuille à maintenir dans le préambule de la future Constitution une référence à l'héritage européen susceptible de réunir tous les citoyens plutôt que de les séparer en faisant appel à une religion déterminée. La formule proposée par la Convention qui se réfère aux « héritages culturels, religieux et humanistes » pour l'Europe me paraît particulièrement adéquate.

D'autre part, je demande avec insistance, le retrait de l'article 51 qui institutionnalise un droit d'ingérence des Eglises dans les institutions de l'Union en des matières relevant des choix individuels. Vous voudrez bien trouver au verso les principaux motifs qui justifient ma demande.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

POUR LE RETRAIT DE L'ARTICLE 51 DU PROJET DE CONSTITUTION DE L'UNION EUROPEENNE

Neutralité des institutions

L'article 51 prévoit de garantir aux Eglises des contacts réguliers avec les institutions européennes. Il n'y a pas de raison de donner aux Eglises (et aux associations non confessionnelles qui ne demandent aucun privilège) un statut spécifique et privilégié, distinct de l'article 46 pour les associations représentatives de la société civile.

La séparation des Eglises et des institutions publiques est la structure fondatrice de nos démocraties. Seule la neutralité de l'Etat par rapport aux convictions et engagements spirituels est la garantie des libertés de pensée et de religion. Aucune Eglise ou groupe religieux ne peut prétendre imposer ses conceptions à l'ensemble de la société.

La demande des Eglises

L'objectif exprimé par des représentants des Eglises chrétiennes est de faire en sorte que la religion soit partie prenante dans la discussion politique.

Leur demande est d'établir une procédure de consultation pré-législative au moyen de séminaires avec des conseillers du Président de la Commission. Des sessions de travail sur des objectifs spécifiques liés à des projets de loi devraient être organisés ainsi que des réunions de travail entre le Président de la Commission et les représentants de haut niveau des Eglises.

Pour organiser le tout, ces Eglises demandent d'établir un bureau de liaison au sein des services de la Commission.

Les enjeux

On connaît les positions exprimées par certaines Eglises sur l'avortement, l'euthanasie, le divorce, la famille, les recherches biomédicales (embryons, cellules souches...), l'égalité hommes-femmes, l'union d'homosexuels, le refus du préservatif dans la lutte contre le sida, etc.

Les Eglises ont certes le droit de fixer leurs règles de vie à leurs fidèles mais il n'est pas admissible qu'elles l'imposent à tous sous couvert de l'Union européenne.

Avec beaucoup d'autres, nous avons lutté pour le droit des personnes de décider librement de leur mode de vie et de leurs choix personnels sur ces questions liées à l'existence humaine.

Pour ces raisons, nous insistons pour obtenir le retrait de l'article 51 du principal texte fondateur de l'Union européenne de demain.



Monsieur Jacques Simonet,
Secrétaire d'Etat aux affaires
européennes,
Adjoint au Ministre des Affaires
étrangères,
Cabinet du Ministre des Affaires
européennes
rue des Petits Carmes, 15
1000 Bruxelles

Bruxelles, le

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Objet: Constitution européenne

Le projet de Constitution de l'Union européenne est actuellement soumis aux gouvernements des pays de l'Union.

J'attends du gouvernement belge qu'il veille à maintenir dans le préambule de la future Constitution une référence à l'héritage européen susceptible de réunir tous les citoyens plutôt que de les séparer en faisant appel à une religion déterminée. La formule proposée par la Convention qui se réfère aux « héritages culturels, religieux et humanistes » pour l'Europe me paraît particulièrement adéquate.

D'autre part, je demande avec insistance, le retrait de l'article 51 qui institutionnalise un droit d'ingérence des Eglises dans les institutions de l'Union en des matières relevant des choix individuels. Vous voudrez bien trouver au verso les principaux motifs qui justifient ma demande.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma considération très distinguée.

POUR LE RETRAIT DE L'ARTICLE 51 DU PROJET DE CONSTITUTION DE L'UNION EUROPEENNE

Neutralité des institutions

L'article 51 prévoit de garantir aux Eglises des contacts réguliers avec les institutions européennes. Il n'y a pas de raison de donner aux Eglises (et aux associations non confessionnelles qui ne demandent aucun privilège) un statut spécifique et privilégié, distinct de l'article 46 pour les associations représentatives de la société civile.

La séparation des Eglises et des institutions publiques est la structure fondatrice de nos démocraties. Seule la neutralité de l'Etat par rapport aux convictions et engagements spirituels est la garantie des libertés de pensée et de religion. Aucune Eglise ou groupe religieux ne peut prétendre imposer ses conceptions à l'ensemble de la société.

La demande des Eglises

L'objectif exprimé par des représentants des Eglises chrétiennes est de faire en sorte que la religion soit partie prenante dans la discussion politique.

Leur demande est d'établir une procédure de consultation pré-législative au moyen de séminaires avec des conseillers du Président de la Commission. Des sessions de travail sur des objectifs spécifiques liés à des projets de loi devraient être organisés ainsi que des réunions de travail entre le Président de la Commission et les représentants de haut niveau des Eglises.

Pour organiser le tout, ces Eglises demandent d'établir un bureau de liaison au sein des services de la Commission.

Les enjeux

On connaît les positions exprimées par certaines Eglises sur l'avortement, l'euthanasie, le divorce, la famille, les recherches biomédicales (embryons, cellules souches...), l'égalité hommes-femmes, l'union d'homosexuels, le refus du préservatif dans la lutte contre le sida, etc.

Les Eglises ont certes le droit de fixer leurs règles de vie à leurs fidèles mais il n'est pas admissible qu'elles l'imposent à tous sous couvert de l'Union européenne.

Avec beaucoup d'autres, nous avons lutté pour le droit des personnes de décider librement de leur mode de vie et de leurs choix personnels sur ces questions liées à l'existence humaine.

Pour ces raisons, nous insistons pour obtenir le retrait de l'article 51 du principal texte fondateur de l'Union européenne de demain.



Monsieur Guy Verhofstadt,
Premier Ministre,
Cabinet du Premier Ministre
rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles

Bruxelles, le

Monsieur le Premier Ministre,

Objet: Constitution européenne

Le projet de Constitution de l'Union européenne est actuellement soumis aux gouvernements des pays de l'Union.

J'attends du gouvernement belge qu'il veuille à maintenir dans le préambule de la future Constitution une référence à l'héritage européen susceptible de réunir tous les citoyens plutôt que de les séparer en faisant appel à une religion déterminée. La formule proposée par la Convention qui se réfère aux « héritages culturels, religieux et humanistes » pour l'Europe me paraît particulièrement adéquate.

D'autre part, je demande avec insistance, le retrait de l'article 51 qui institutionnalise un droit d'ingérence des Eglises dans les institutions de l'Union en des matières relevant des choix individuels. Vous voudrez bien trouver au verso les principaux motifs qui justifient ma demande.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

POUR LE RETRAIT DE L'ARTICLE 51 DU PROJET DE CONSTITUTION DE L'UNION EUROPEENNE

Neutralité des institutions

L'article 51 prévoit de garantir aux Eglises des contacts réguliers avec les institutions européennes. Il n'y a pas de raison de donner aux Eglises (et aux associations non confessionnelles qui ne demandent aucun privilège) un statut spécifique et privilégié, distinct de l'article 46 pour les associations représentatives de la société civile.

La séparation des Eglises et des institutions publiques est la structure fondatrice de nos démocraties. Seule la neutralité de l'Etat par rapport aux convictions et engagements spirituels est la garantie des libertés de pensée et de religion. Aucune Eglise ou groupe religieux ne peut prétendre imposer ses conceptions à l'ensemble de la société.

La demande des Eglises

L'objectif exprimé par des représentants des Eglises chrétiennes est de faire en sorte que la religion soit partie prenante dans la discussion politique.

Leur demande est d'établir une procédure de consultation pré-législative au moyen de séminaires avec des conseillers du Président de la Commission. Des sessions de travail sur des objectifs spécifiques liés à des projets de loi devraient être organisés ainsi que des réunions de travail entre le Président de la Commission et les représentants de haut niveau des Eglises.

Pour organiser le tout, ces Eglises demandent d'établir un bureau de liaison au sein des services de la Commission.

Les enjeux

On connaît les positions exprimées par certaines Eglises sur l'avortement, l'euthanasie, le divorce, la famille, les recherches biomédicales (embryons, cellules souches...), l'égalité hommes-femmes, l'union d'homosexuels, le refus du préservatif dans la lutte contre le sida, etc.

Les Eglises ont certes le droit de fixer leurs règles de vie à leurs fidèles mais il n'est pas admissible qu'elles l'imposent à tous sous couvert de l'Union européenne.

Avec beaucoup d'autres, nous avons lutté pour le droit des personnes de décider librement de leur mode de vie et de leurs choix personnels sur ces questions liées à l'existence humaine.

Pour ces raisons, nous insistons pour obtenir le retrait de l'article 51 du principal texte fondateur de l'Union européenne de demain.

Le verre d'accueil du Librex



Ce jeudi 2 octobre, le Cercle du Libre Examen a tenu son désormais traditionnel Drink de Rentrée au patio Auguste Baron. Comme chaque année, anciens et nouveaux étudiants étaient fidèles au rendez-vous, histoire de constater de visu ce que devient le cercle en 2003-2004.



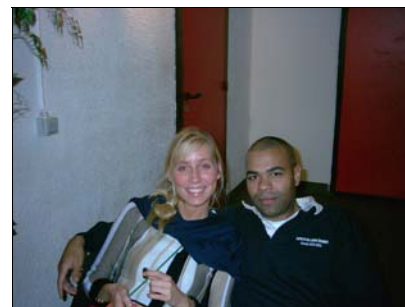
L'actualité se trouvait, une fois de plus -métaphoriquement comme littéralement- à nos portes vu que les candidats réfugiés iraniens qui ont élu résidence en notre Alma Mater venaient d'être installés dans la salle Honoris Causa, qui jouxte le Patio où se tenait notre Drink (cfr. « *Et vous, que feriez-vous à leur place* » en page 4). A part cela, nous avons en fin eu l'occasion de présenter



décemment l'exposition -ce que la pluie avait empêché le 12 septembre- que nous avons réalisés à l'occasion de la Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants, « La Bande Dessinée comme vecteur idéologique ».



De l'avis général, ce Drink fut une réussite dans la mesure où non seulement le public fut nombreux et diversifié mais aussi dans la mesure où il a permis de grossir les rangs des membres du Cercle de véritables nouveaux venus -et pas seulement d'anciens qui auraient oublié de renouveler leur cotisation-...



La Rédaction.

Le mot du Président

« De plus en plus, nos importations viennent de l'étranger. »

NPR's morning edition, 25 septembre 2000

« J'ai dit qu'un régime autoritaire était comme le gruyère: je voulais dire que ni l'un ni l'autre ne sont très efficaces. »

Washington, 22 février 2001

« La mission, c'est de nous battre et de gagner la guerre afin d'empêcher la guerre. »

14 mars 2002



...« Le salut ne viendra pas d'esprits au garde à vous »...

Tout étudiant suffisamment observateur et passant une quantité raisonnable de temps sur le campus aura déjà vu cette phrase, « *le salut ne viendra pas d'esprits au garde à vous* » imprimé au dos d'un polo que porte un quidam (voir page 2). Dieu merci, sous cette phrase se trouve la petite mention « www.librex.be », ce qui permet *ipso facto* d'identifier le quidam avec une probabilité acceptable comme étant un membre du comité du Cercle du Libre Examen, dont les mystères –ou la mystique, comme on veut- semblent extraordinairement étanches à l'honnête étudiant moyen.

Nous ne nous étendrons pas ici sur la portée de ladite phrase, exercice au demeurant à la portée de tout un chacun, mais plutôt sur son auteur : Jean Burgers.

C'est en effet sous la plume de Jean Burgers qu'apparut, en février 1940, au détour d'une page des Cahiers du Cercle du Libre Examen intitulé « affaires intérieures » cette petite phrase. On le sait, le 10 mai 1940, la menace nazie devint une réalité.

Restant fidèle à ses principes, Jean Burgers ne mit pas longtemps à fonder le « groupe G » -sans doute mieux connu grâce au square qui porte son nom-. Ce groupe, constitué notamment de futurs ingénieurs, choisit de se livrer à des actions de sabotage de petite envergure mais qui avaient des répercussions énormes. Ainsi, le sabotage de la porte d'une écluse bloqua entièrement le trafic fluvial pendant plusieurs mois. Condamné à mort, Jean Burgers fut décapité en 1944 à Buchenwald.

Sa mémoire est un exemple pour nous tous: étudiant libre-exaministe convaincu, il choisit d'utiliser les connaissances que l'Université du Libre Examen (qui, contrairement à d'autres, ferma ses portes durant la guerre) avait mises à sa disposition pour affaiblir autant que faire se peut l'occupant nazi plutôt que d'attendre, d'espérer -ou pas- que le vent tourne.

La rédaction.

Nos prochaines activités

Le mercredi 22 octobre à 19 h 30 à l'auditoire **Chavanne** (bâtiment U) aura lieu la conférence-débat « **Le port du voile: problème d'intégration ou manque d'ouverture?** » avec comme intervenants Pierre Hazette (ministre de l'enseignement secondaire), Andrea Rea (professeur de sociologie à l'ULB), Yacob Mahi (professeur de religion islamique) et Philippe Grollet (président du Centre d'Action Laïque). Le débat sera modéré par Alain Gérard (journaliste au « Soir »).

Le lundi 17 novembre aura lieu un débat critique sur **l'avenir de la Justice** en présence de la vice-première ministre et ministre de la Justice, Laurette Onkelinckx. Le débat sera animé par Patrick Mandoux, professeur de Droit à l'ULB et conseiller à la Cour d'appel ainsi que par de nombreux autres intervenants du monde judiciaire. (En collaboration avec le Bureau Etudiant de la Faculté de Droit de l'ULB).

Mais aussi:

Des Midis-Librex autour de **l'article 51 du projet de Constitution européenne** avec G. Liénard (président de la Fédération Humaniste Européenne) notamment

Une conférence-débat sur le thème: « **L'élargissement de l'Union européenne: est-ce vraiment une bonne idée?** » avec Jacques Simonet et d'autres acteurs de la scène européenne.

Une conférence avec Louis Michel, (vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères) et Collette Braeckman (journaliste au Soir et spécialiste de l'Afrique centrale) notamment sur le thème de la **situation en Afrique des Grands Lacs et la responsabilité de la Belgique dans le processus de pacification dans cette région.**

Un débat avec Jean Bricmont (professeur de physique à l'UCL et co-auteur de « A l'ombre des Lumières ») notamment sur le thème « **La Raison: un concept dépassé?** »

Pour de plus amples informations, consultez la page « agenda » de www.librex.be ou soyez attentifs à nos campagnes d'affichage.

Vous pouvez également vous inscrire sur la **mailing-list** du Cercle via le lien ad hoc sur www.librex.be

Formulaire d'inscription au Cercle du Libre Examen

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

E-Mail :@.....

Je m'inscris en tant que :

Etudiant

Faculté :

Année :

Membre du corps enseignant et scientifique :

Faculté :

Fonction :

Ancien étudiant :

Faculté :

Profession :

Sympathisant

Le Libre Examen implique le refus de tout argument d'autorité, notamment en matière scientifique, morale ou philosophique, la mise en question permanente des idées reçues, la réflexion critique, la recherche active de l'émancipation de l'homme à l'égard de toute forme de conditionnement, d'assujettissement, de discrimination.

J'adhère au principe du Libre Examen et m'inscris comme membre du Cercle.

Date et signature :

Cotisation annuelle : 5 Euros

Cotisation de soutien : 15 Euros

N° de compte : 001-0334321-38

à renvoyer dûment complété au

Cercle du Libre Examen

Av. Paul Héger, 22

CP 166 1000 Bruxelles